Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 30/08/2016 Remplace la fiche: 26/03/2015 Edition: 6.00

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : MEGA 1 LESSIVE TOUS TEXTILES ECOLOGIQUE

Code du produit : 1129

Type de produit : Détergent

Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Description/Emploi : Lessive pour le linge

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HEDIS SAS

140, Rue Victor Hugo

92300 LEVALLOIS PERRET - FRANCE

T 01 42 70 54 55 - F 01 42 70 54 47 groupehedis@orange.fr - www.groupe-hedis.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	INRS		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire, Catégorie 2

H319

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP) : P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation

P280 - Porter un équipement de protection des yeux

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

Phrases EUH : EUH208 - Contient Subtilisine (9014-01-1). Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

19/06/2017 FR (français) 1/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alcool éthoxylé	(Numéro ° CAS) 68213-23-0 (N° REACH) exemption polymer	5 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium	(Numéro ° CAS) 68891-38-3 (N° REACH) 01-2119488639-16	< 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Propan-2-ol	(Numéro ° CAS) 67-63-0 (Einecs nr) 200-661-7 (EG annex nr) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	< 5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Dodécylbenzène sulfonate de sodium	(Numéro ° CAS) 68411-30-3 (Einecs nr) 270-115-0	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Subtilisine	(Numéro ° CAS) 9014-01-1 (Einecs nr) 232-752-2 (N° REACH) 01-2119480434-38	<= 0,1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium	(Numéro ° CAS) 68891-38-3 (N° REACH) 01-2119488639-16	(5,01 = <c 10)="" 2,="" <="" eye="" h319<br="" irrit.="">(10 =<c 1,="" 100)="" <="" dam.="" eye="" h318<="" th=""></c></c>

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes

sont décrits dans la rubrique 11.

Inhalation : En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés. Laver abondamment à l'eau.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou

l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigu d' inhalation : Données non disponibles. Effets aigu de peau : Données non disponibles.

Effets aigu des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets aigu de voie orale : Données non disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit lui-même ne brûle pas. Mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

19/06/2017 FR (français) 2/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Rincer à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

: Eviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.

sans danger

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits

où l'on utilise le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.

Température de stockage : 5 - 40 °C

Matière(s) à éviter : Non déterminé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Propan-2-ol (67-63-0)		
UE	IOELV STEL (mg/m³)	980 mg/m³
UE	IOELV STEL (ppm)	400 ppm
France	Nom local	Alcool isopropylique
France	VLE(mg/m³)	980 mg/m³
France	VLE (ppm)	400 ppm
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises

Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium (68891-38-3)			
DNEL/DMEL (Travailleurs)			
A long terme - effets systémiques, cutanée	2750 mg/kg de poids corporel/jour		
A long terme - effets systémiques, inhalation	175 mg/m³		
DNEL/DMEL (Population générale)			
A long terme - effets systémiques,orale	15 mg/kg de poids corporel/jour		
A long terme - effets systémiques, inhalation	52 mg/m³		
A long terme - effets systémiques, cutanée	1650 mg/kg de poids corporel/jour		
PNEC (Eau)			
PNEC aqua (eau douce)	0,24 mg/l		
PNEC aqua (eau de mer)	0,024 mg/l		
PNEC (Sédiments)			
PNEC sédiments (eau douce)	0,9168 mg/kg poids sec		
PNEC sédiments (eau de mer)	0,09168 mg/kg poids sec		
PNEC (Sol)			
PNEC sol	0,946 mg/kg poids sec		
Propan-2-ol (67-63-0)			
DNEL/DMEL (Travailleurs)			
A long terme - effets systémiques, cutanée	888 mg/kg de poids corporel/jour		
A long terme - effets systémiques, inhalation	500 mg/m³		
DNEL/DMEL (Population générale)			
A long terme - effets systémiques,orale	26 mg/kg de poids corporel/jour		
A long terme - effets systémiques, inhalation	89 mg/m³		
A long terme - effets systémiques, cutanée	319 mg/kg de poids corporel/jour		
PNEC (Eau)			
PNEC aqua (eau douce)	140,9 mg/l		
PNEC aqua (eau de mer)	140,9 mg/l		
PNEC (Sol)			

19/06/2017 FR (français) 3/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Propan-2-ol (67-63-0)		
PNEC sol 28 mg/kg poids sec		
PNEC (STP)		
PNEC station d'épuration	2251 mg/l	

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains:

non exigé

Protection oculaire:

lunettes de protection (EN 166)

Equipement spécial de sécurité:

Pas de vêtement de travail spécialement recommandé

Protection des voies respiratoires:

Pas nécessaire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide
Etat physique/Forme : Liquide.
Couleur : Bleu.
Odeur : parfumée.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 9 - 9,9 (100%)

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

Point/intervalle de fusion

: Aucune donnée disponible

: Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1 - 1,06

Solubilité : Eau: 100% (20°C)

Log Pow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Températures au-dessous de 0°C.

19/06/2017 FR (français) 4/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone. oxydes d'azote (NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium (68891-38-3)			
DL50 orale rat	> 4100 mg/kg OCDE 401		
DL 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg OCDE 402		
Alcool éthoxylé (68213-23-0)			
DL50 orale rat	2000 mg/kg		
Propan-2-ol (67-63-0)			
DL50 orale rat	5840 mg/kg		
DL50 cutanée lapin	13900 mg/kg		
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 25 mg/l/4h		
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé		
	pH: 9 - 9,9 (100%)		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. (Selon des tests basés sur le protocole expérimental conformément à la directrice de l'O.C.D.E N°438: Conformément au règlement (CE) 1272/2008, n'a pas à être classé en catégorie 1 "effets irréversibles sur les yeux". Le signal «danger» et la mention de danger H318 «Provoque des lésions oculaires graves" ne sont pas nécessaires.)		
	pH: 9 - 9,9 (100%)		
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé		
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé		
Cancérogénicité	: Non classé		
Toxicité pour la reproduction	: Non classé		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé		

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Danger par aspiration

Ecologie - général : Non classifié selon 1272/2008/CE.

: Non classé

Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium (68891-38-3)		
CL50 poisson 1	7,1 mg/l OCDE 203	
CE50 Daphnie 1	7,2 mg/l	
EC50 72h algae 1	27,7 mg/l	
Propan-2-ol (67-63-0)		
Propan-2-ol (67-63-0)		
Propan-2-ol (67-63-0) CL50 poisson 1	9640 mg/l	
	9640 mg/l 9714 mg/l	

12.2. Persistance et dégradabilité

MEGA 1 LESSIVE TOUS TEXTILES ECOLOGIQUE		
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.	
Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium (68891-38-3)		
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.	

19/06/2017 FR (français) 5/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Alcool éthoxylé (68213-23-0)		
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.	
Propan-2-ol (67-63-0)		
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium (68891-38-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Alcool éthoxylé (68213-23-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Propan-2-ol (67-63-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

Déchets / produits non utilisés : Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expedition : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

19/06/2017 FR (français) 6/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Recommandations du CESIO

 Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
 Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Autres informations, restrictions et dispositions légales

: Non concerné par les conditions de restriction _ ANNEXE XVII.

legales

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

regionioni dai los detergente i Enquetago da contena.	
Composant	%
agents de surface anioniques, savon, agents de surface non ioniques	5-15%
polycarboxylates	<5%
enzymes	
azurants optiques	
BENZISOTHIAZOLINONE	
parfums	

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
3.2	Composition/informations sur les composants	Modifié	
11		Modifié	
12.		Modifié	
15.1		Modifié	
16		Modifié	

Sources des données

 Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au réglement (CE) 1272/2008 [CLP]. Eye Irrit.2. D'après les données d'essais.

Autres informations

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Règlement CE 1272/2008 et ses modifications.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1	
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2	
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2	
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3	
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables	
H302	Nocif en cas d'ingestion	
H315	Provoque une irritation cutanée	
H318	Provoque des lésions oculaires graves	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux	
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation	
H335	Peut irriter les voies respiratoires	
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	

19/06/2017 FR (français) 7/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

EUH208	Contient . Peut p	produire une réaction allergique		
Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au réglement (CE) 1272/2008 [CLP]:				
Eye Irrit. 2	H319			

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

19/06/2017 FR (français) 8/8